



REPUBLIQUE FRANCAISE  
Département des Pyrénées Orientales  
COMMUNAUTE DE COMMUNES  
ALBERES COTE VERMEILLE ILLIBERIS  
(CC-ACVI)

DC 2026-0014b

## D É C I S I O N

**Portant Réalisation d'un emprunt de 2 500 000 € relatif au financement des travaux de mise en place de la réutilisation des eaux usées traitées pour l'irrigation agricole à partir de la station d'épuration d'Argelès-sur-Mer au titre du budget de l'Eau potable.**

Le Président de la Communauté de Communes Albères Côte Vermeille Illibéris,

**Vu** la loi N° 82-213 du 02 Mars 1982 modifiée, relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,

**Vu** l'article L 5211.10 du CGCT,

**Vu** la délibération n° D 2020-0202 du Conseil Communautaire en date du 31 juillet 2020 portant délégation d'attributions de l'organe délibérant au Président pour procéder à la réalisation des emprunts,

**Vu** le Budget Annexe prévoyant le financement des investissements au titre de l'Eau potable (BC 291) et la délégation l'autorisant à procéder en premier lieu à la consultation de différents organismes prêteurs et ensuite de contracter la meilleure offre,

**Vu** les résultats de la consultation lancée en aout 2025 auprès de différents organismes bancaires,

**Vu** l'impossibilité des organismes consultés à réaliser un prêt excédent les 25 ans, hormis la Caisse des Dépôts et Consignations,

**Considérant** la proposition finale de la Caisse des Dépôts et Consignation date du 12.02.2026,

### DECIDE de contracter comme suit :

#### **ARTICLE 1 : Objet et caractéristiques du prêt :**

Objet des contrats de prêt: financer la mise en place de la réutilisation des eaux usées traitées pour l'irrigation agricole à partir de la station d'épuration d'Argelès-sur-Mer.

Ligne du Prêt : Transformation écologique

Montant 2 500 000 euros (deux millions cinq cent mille euros)

Durée de la phase de préfinancement 3 mois

Durée d'amortissement 40 ans

Périodicité des échéances : Annuelle

Index : Livret A

Taux d'intérêt actuarial annuel : Taux du Livret A à la date d'effet du contrat + 0.50 %

Révisabilité du taux d'intérêt à chaque échéance : en fonction de la variation du taux du livret A

Amortissement : Déduit (si profil d'amortissement avec échéance prioritaire) ou Prioritaire (si profil avec amortissement prioritaire).

Commission d'instruction : 0.06 % (6 points de base) du montant du prêt.

#### **ARTICLE 2 : Etendue des pouvoirs du signataire**

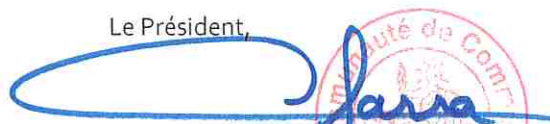
Le Président de la Communauté de Communes Albères Côte Vermeille Illibéris est autorisé à signer l'ensemble de la documentation contractuelle relative au contrat de prêt décrit ci-dessus à intervenir avec la Caisse des Dépôts et Consignation.

ARTICLE 3 :

Monsieur le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution de la présente décision dont une ampliation est transmise au transmise au Sous-Préfet et au Comptable de la collectivité.

Fait à Argelès-sur-Mer, le 12 février 2026

Le Président,

  
Antoine PARRA.



3 impasse de Charlemagne - 66704 ARGELES SUR MER CEDEX

« Acte rendu exécutoire consécutivement à sa publication et à sa transmission à la sous-préfecture de Céret le  
Certifié exact, le Président, Antoine PARRA. Le présent acte peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Montpellier  
dans un délai de deux mois à compter de la date à laquelle il est devenu exécutoire.